

432

3 questions à :

Martine Amsellam-Zaoui, présidente du Mouvement jeune notariat



Martine Amsellam-Zaoui a obtenu le diplôme supérieur de notariat à Lyon 3 en 2001. Son mémoire portait sur le thème « Force probante et force exécutoire de l'acte authentique ».

Elle a créé son office en 2006.

Elle est membre du Mouvement jeune notariat (MJN) depuis 2003, a été rapporteur du Congrès de Cancun « Une minute dans l'air du temps » en 2004, commissaire général des congrès de Pékin en 2005 et de Loutraki en 2006, vice-présidente du MJN en 2011-2012.

Elle a été élue présidente du Mouvement jeune notariat en janvier 2013 pour un mandat de deux ans.

3 Pouvez-vous nous parler du prochain congrès du MJN ?

Cette année, notre congrès annuel aura pour thème : « Mécénat - Philanthropie : le notaire acteur de la générosité citoyenne ». Un sujet en parfaite adéquation avec l'esprit du Mouvement jeune notariat.

Il aura lieu à New York du 7 au 11 novembre 2013.

Ce sera là notre manière de commémorer les dix ans de la loi « Aillagon » n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Loi qui a permis une grande avancée dans ce domaine bien particulier et peut-être trop méconnu du plus grand nombre.

Avec cette loi, la France s'est dotée d'un dispositif attrayant et s'inscrit dans une large réforme visant à développer plus largement le mécénat, à réformer la reconnaissance d'utilité publique et à harmoniser les dispositifs applicables aux dons.

C'est aussi l'occasion de rappeler que le Conseil supérieur du notariat a signé une convention avec le ministère de la culture en 2005, réitérée le 9 juin 2010, visant à favoriser le mécénat par la création de réseaux de correspondants sur tout le territoire ayant pour mission des actions de sensibilisation tant auprès des particuliers que des entreprises. De rappeler également que le Conseil supérieur du notariat a signé une charte avec France Générosités le 1^{er} mars 2006, renouvelée le 1^{er} juin 2010, ayant pour but « de coordonner les actions des associations, fondations ou congrégations et les notaires dans le cadre de la nouvelle procédure législative relative aux legs et aux donations ».

Le notaire est bien sûr au cœur de cette générosité citoyenne : c'est un acteur privilégié. D'autre part, le congrès de New York participe pour quatre heures à la formation professionnelle continue des notaires.

Nous vous y attendons nombreux !

Propos recueillis par Aurélie Mangiavillano



1 Pouvez-vous nous rappeler le rôle du Mouvement jeune notariat ?

Le Mouvement jeune notariat est un organisme volontaire qui a pour vocation de créer du lien entre les notaires installés et ceux qui souhaitent embrasser la profession. Son rôle consiste en la promotion de notre profession auprès de nos partenaires et de nos concitoyens.

Il est aussi un lieu d'échanges, ouvert sur l'extérieur, et une force de proposition. Plusieurs événements professionnels sont des émanations du Mouvement, telles que l'Université du notariat et les Rencontres notariales.

Aujourd'hui, nos congrès annuels participent à la formation continue des confrères et les propositions que nous remettons au Conseil supérieur du notariat tous les deux ans participent à l'évolution du notariat.

Nous aimons à dire que le Mouvement jeune notariat repose sur un esprit d'équipe : il transforme les essais en jouant collectif.

2 Quelles actions prévoyez-vous de mener pendant votre mandat, et notamment en quoi consistera le Forum de l'installation ?

Le Forum de l'installation est l'action emblématique de mon mandat. Par mon parcours professionnel et mon expérience de créatrice d'office notarial, je suis en effet très sensible aux attentes et appréhensions des aspirants notaires et des notaires nouvellement nommés.

Organiser ce forum m'est apparu comme une nécessité pour dédramatiser l'installation, et apporter la sérénité indispensable à la réussite de toute installation. Nous essaierons de répondre de façon à la fois concrète et pratique.

L'idée de ce forum a été lancée l'an dernier, et nous nous apercevons aujourd'hui qu'elle est tout à fait dans l'air du temps : l'accueil des jeunes dans la profession est une priorité pour nos instances tant nationales que régionales.

Bien entendu, en parallèle, nous poursuivons les actions initiées par les précédents présidents du Mouvement : régionalisation et organisation des petits-déjeuners du notariat, sensibilisation du notariat à l'Europe et à l'international.